

Commission de concertation

16/06/2010

Enquête du 17/05/10 au 31/05/10 inclus

Motifs de l'enquête :

PRAS (art.0.6): Prescriptions générales : actes et travaux de nature à porter atteinte à l'intérieur d'îlot : *(Les travaux en intérieur d'îlot doivent, en priorité, en améliorer les qualités végétales (et y favoriser le maintien ou la création de surfaces de pleine terre) ; Tout projet qui porte atteinte aux intérieurs d'îlots doit être mis à l'enquête publique ; art.2.5, Seuls les projets de logement ou d'équipements d'intérêt collectif peuvent porter atteinte aux intérieurs d'îlots. La commune d'Uccle consacre une page de son site internet à cette question.)*

PRAS (art.0.12): modification totale ou partielle de l'utilisation ou de la destination d'un logement.

PRAS (art.2.5.2): Caractéristiques urbanistiques : « *les caractéristiques urbanistiques des constructions et installations s'accordent avec celles du cadre urbain environnant; leurs modifications sont soumises aux mesures particulières de publicité* »

CoBAat (art.207) : Bien inscrit à l'inventaire du patrimoine (En Région Bruxelloise tout bien datant d'avant 1932 est inscrit automatiquement à l'inventaire. Le présent bien n'est cependant pas classé en tant que tel. Toute demande de permis d'urbanisme, de permis de lotir ou de certificat d'urbanisme se rapportant à un bien inscrit à l'inventaire du patrimoine immobilier est soumise à l'avis de la commission de concertation. La Commission royale des monuments et des sites n'est consultée qu'à la demande de la commission de concertation.

Travaux envisagés :

Démolition de la construction existante, création d'un lotissement et de 12 logements.

Demande de Permis de lotir n° :

516

Enquête publique n° :

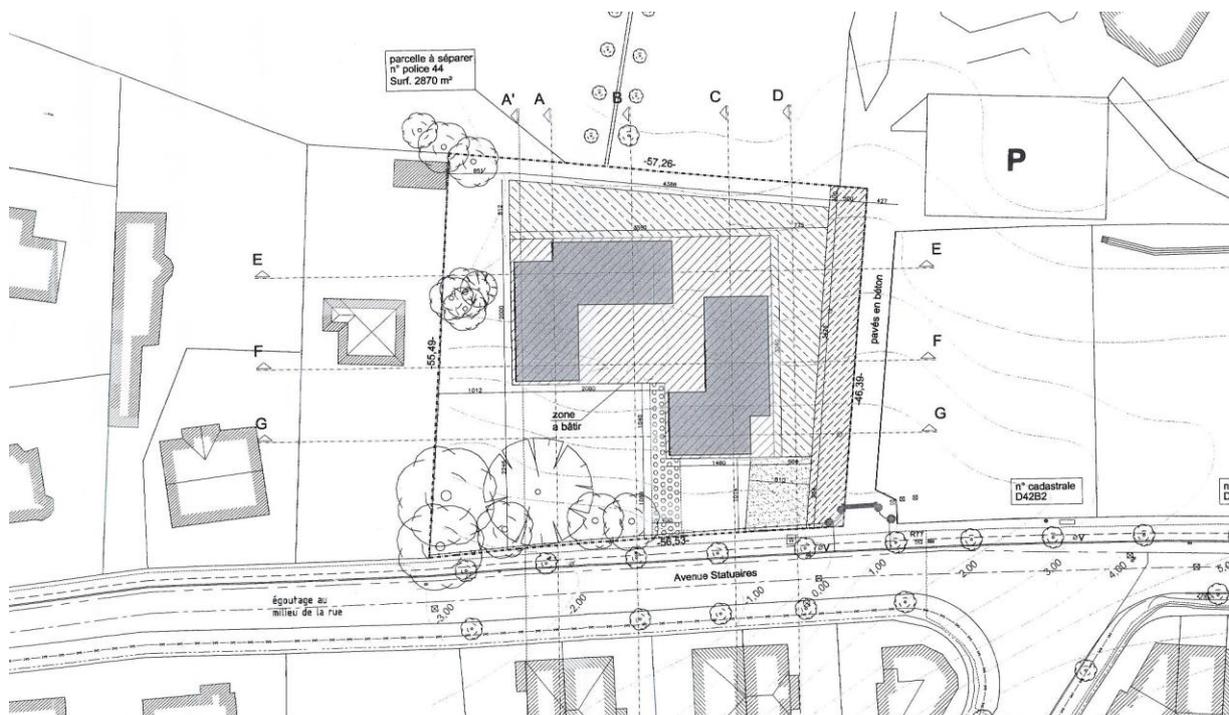
395010

Situation :

Avenue des Statuaires 44

Demandeur :

S.A. Statuaires c/o Monsieur Tom VAN HAMME (de Keyserlei 5/20 à 2018 Anvers 03/201.60.30)



Ci-dessus : lotissement projeté. Ci-dessous : vue aérienne de la villa prévue à la démolition.



PPAS Groeselenberg :

« L'îlot déterminé par la rue Groeselenberg, l'avenue des Statuaires, l'avenue Circulaire, l'avenue Houzeau constitue un des plus grands îlots au nord de la commune. Les enjeux urbanistiques y sont importants au vu des nombreuses possibilités de constructions éventuelles.

Ainsi, l'objectif du PPAS en cours d'élaboration, est de garantir à l'îlot un aménagement équilibré (implantation, affectation, densité, typologie, mise en valeur du paysage et de son relief). L'affectation qui sera privilégiée est l'habitation.

Le PPAS devra assurer une bonne répartition des accès et une bonne accessibilité de tous les sites à reconverter. Le PPAS permettra d'avoir une vision globale et stable de l'avenir de cet îlot afin d'éviter une urbanisation anarchique au gré des demandes ponctuelles de permis. » (Source : Site internet de la commune d'Uccle : www.uccle.be)



Ci-dessus : vue aérienne de la villa vouée à la démolition et de son terrain.

Réactions.

Il y a deux moyens possibles pour réagir à ce dossier : soit par courrier jusqu'au 31 mai 2010, soit verbalement lors de la commission de concertation du 16 juin 2010.

Les courriers doivent être adressés au Collège soit par mail (urbenv@uccle.be) soit par poste (Administration communale, place Jean Vander Elst, 29, 1180 Uccle.)

La commission de concertation se réunira le mercredi 16 juin 2010. L'heure sera précisée ultérieurement communiquée à ceux qui ont exprimé l'intention d'être présent. La séance est publique.